



Communiqué de presse

12 juin 2009

Conseils de classes : les parents sont conviés... sur leur temps de travail !

Cette année, pour cause de « reconquête » du mois de juin, les parents, dans leur grande majorité, ne pourront être présents lors des conseils de classe du troisième trimestre. Ceux-ci sont pourtant particulièrement importants puisque s'y discute l'orientation, le passage ou le redoublement des élèves.

Dans de nombreux établissements, pour pouvoir tenir les délais imposés par le ministère, les chefs d'établissement sont contraints d'organiser les conseils de classe sur quelques jours seulement, et donc d'en placer un grand nombre à toutes les heures du jour.

L'article D111-12 du code de l'éducation impose pourtant que les conseils de classe aient lieu à des heures compatibles avec les activités professionnelles des parents.

Mais une circulaire de janvier 2009 du ministère de l'Éducation nationale contraint les établissements à organiser les conseils de classe à partir du 15 juin et impose que la notification des décisions d'affection en lycée soit réalisée le 1er juillet.

Entre ces deux dates, il aura fallu organiser les conseils de classe, prendre le temps de la concertation avec les familles en cas de désaccord sur l'orientation ou le redoublement et organiser les commissions d'appel.

Ceci est matériellement impossible !

Le ministère a conduit une expérimentation l'année dernière dans plusieurs départements et connaissait les conséquences qu'entraîneraient ces mesures.

Dès janvier, d'ailleurs, la FCPE et le SNPDEN s'inquiétaient des dommages collatéraux constatés lors de cette expérimentation.

Quels avantages à une reconquête du mois de juin si les professeurs ne peuvent plus enseigner puisqu'ils se trouvent en réunion hors de leur classe, si les élèves qui ratent le baccalauréat n'ont plus le moyen d'organiser leur redoublement, si les parents d'élèves ne peuvent plus siéger dans les conseils de classe du troisième trimestre ?

Encore une fois, le refus obstiné de dialogue conduira à un beau gâchis, à réduire les droits des élèves et des parents et, finalement, à opposer parents, enseignants et chefs d'établissement.

La FCPE ne l'accepte pas !